

Nevers, le 26 septembre 2019

Marie-Pierre CHAUMEREUIL
Inspectrice de l'Education Nationale
de Nevers 3 Pré-élémentaire

à

Mesdames et Messieurs
Les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs
les enseignants

OBJET : Note de service n° 2

Affaire suivie par
Marie-Pierre CHAUMEREUIL

Réf :
MPC/MV/ Note de service n°2

Téléphone :
03 86 21 70 28

Mél. :
len58mat@ac-dijon.fr

Place Saint Exupéry
BP 24
58019 Nevers Cedex

- ◆ **Semaine des mathématiques** : du 9 au 13 mars 2020. « Mettons en scène les mathématiques » est la thématique retenue pour cette année.

Cette année, l'équipe départementale vous propose un Escape Game. Vous trouverez en temps voulu toutes les informations utiles sur le site :

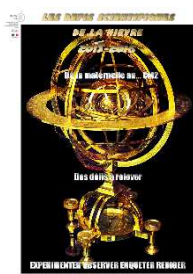
<http://dsden-iennsn2-58.ec.ac-dijon.fr/>

Des supports pour mettre en place les défis précédents sont également toujours disponibles sur le site de la circonscription : → Défis mathématiques

<http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr/category/mathematiques/defis-mathematiques/>

Ce sont des supports qui doivent vous permettre de mettre en valeur les apprentissages au cours de cette « année des mathématiques ».

- ◆ **Des défis scientifiques dans la Nièvre pour l'année 2019-2020.**



Le groupe Science de la Nièvre propose des défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3.

Que vous pourrez programmer, pour l'année scolaire 2019-2020. Ces défis ne doivent pas être perçus comme des travaux supplémentaires, décrochés des activités de la classe ; ils feront partie intégrante de l'enseignement des sciences à l'école, en lien avec les programmes. Vous pouvez ainsi engager vos élèves dans des activités d'investigation (observation, manipulation, expérimentation,...).

Vous trouverez ces défis ainsi que les supports pédagogiques d'accompagnement correspondants à l'adresse suivante :

<http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr/category/pedagogie/mutualisation-de-documents/sciences-experimentales-et-technologie/defis-scientifiques/>

Le groupe départemental science reste à votre disposition pour vous faire part d'observations concernant le travail des élèves que vous voudrez bien lui transmettre avant le 15 juin 2020 ; il pourra alors être remis un diplôme à la classe pour féliciter les élèves de leur participation. Les travaux réalisés sont à remettre aux conseillers pédagogiques des circonscriptions, de préférence sous format numérique.



Cette année, les écoles qui choisiront de travailler plus particulièrement le thème de l'énergie, auront également la possibilité de participer au concours « **Les écoloustics** » au cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), en partenariat avec le SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre). Vous trouverez les informations utiles en cliquant sur le lien suivant dans la rubrique « Actualités » : <http://www.sieeen.fr>

◆ **Mallettes science.**

Vous pouvez emprunter des **mallettes science**, dans chaque circonscription et à Canopé, sans obligation d'inscription, pour faciliter la conception et la mise en œuvre d'activités scientifiques. Vous pouvez aussi demander s'il est possible de vous les faire parvenir à l'école. Ces mallettes concernent les thèmes suivants : Les choses qui poussent, L'astronomie, L'air, La météo, La biodiversité, Le corps humain, L'eau dans la vie quotidienne, Que deviennent les déchets ? L'électricité, Mécanique GS, Le petit ingénieur MS, Poly M PS.

Le contenu des mallettes doit être restitué par l'emprunteur en état pour assurer les prêts dans les meilleures conditions. Attention : les consommables (piles, ...) sont à charge de l'emprunteur.

J'attire particulièrement votre attention sur la mallette « biodiversité » qui pourrait vous permettre de faciliter la mise en œuvre d'un projet sur le thème de l'environnement, du développement durable. Des fiches pédagogiques sont présentes dans la mallette.

◆ **Labellisation E3D (établissements et écoles en démarche de développement durable)**

La circulaire du 4 février 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723) relative au déploiement de l'éducation au développement durable fixe des objectifs concrets à atteindre. (*II. Intégrer l'éducation au développement durable dans l'ensemble des programmes, des écoles et des établissements d'ici 2020*). Une nouvelle phase de généralisation se met en place (circulaire n°2019-121 du 27-8-2019) :

- Pour faire de chaque école un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (installation de ruches, de nichoirs, plantation d'arbres, jardins bio, plates-bandes fleuries,) ;
- Pour étudier le changement climatique.
- L'engagement des élèves doit être encouragé afin de favoriser la prise d'initiatives et les comportements éco-responsables (éco-délégués).

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une expérience qui s'acquiert, se construit et se pérennise grâce aux projets pédagogiques et en particulier par les projets des écoles et des établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit alors véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes. De nombreuses équipes ont judicieusement intégré cette thématique au sein de leur projet d'école, dans le parcours citoyen.

Vous trouverez toutes les informations utiles et des exemples de projets sur le site de la circonscription :

http://iensn2.ac-dijon.fr/developpement_durable/poster_education_au_developpement_durable.svg



◆ **L'auto-positionnement**

La grille d'auto-positionnement est à télécharger à l'adresse suivante :

[http://developpementdurable.ac-dijon.fr/IMG/xlsx/autopositionnement_e3d - ecole - 2018-2019.xlsx](http://developpementdurable.ac-dijon.fr/IMG/xlsx/autopositionnement_e3d_-_ecole_-_2018-2019.xlsx)

Après l'avoir renseignée, elle peut être envoyée tout au long de l'année ; **merci d'en transmettre une copie à la circonscription (conseiller pédagogique).**

Un comité de labellisation étudiera votre dossier faisant état des actions menées. Des exemples de pièces à fournir sont accessibles dans le fichier d'auto-positionnement, onglet « pièces justificatives ».

Nouveau site Maitrise de La langue de la Nièvre



Un site qui permet en quelques clics d'accéder :

- **Aux ressources nationales concernant la Maitrise de La Langue :**
 - Les deux recommandations du BO du 26 avril 2018 : « enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française » et « Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome » ;
 - les guides pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et aux CE1 ;
 - le fascicule « Pédagogie et manuels pour l'apprentissage de la lecture : comment choisir ? » rédigé par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale ;
 - les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année du CP au CM2 ;
 - les listes de référence littérature cycle 2 et cycle 3;
 - le vademecum « bibliothèque d'école » ;
 - les ressources Eduscol « 100 % réussite CP », cycles 2 et 3.
- **Aux ressources départementales :**
 - les diaporamas des animations pédagogiques ;
 - les outils construits par le groupe MDL de la Nièvre (ex : dispositif Quart d'heure lecture) ;
 - les ressources des expérimentations menées (ex : projet Catherine Tauveron, Séverine Tailhandier) ;
- **Aux dernières actualités :**
 - les dernières parutions sur Eduscol ;
 - les échos des écoles de la Nièvre etc.
- **Aux initiatives pour « construire ensemble un pays de lecteurs », par exemple :**

Les petits champions de la lecture

Lecture à haute voix pour les élèves de CM2.

Les élèves des classes de CM2 sont invités à lire en public un court texte de leur choix pendant trois minutes maximum, extrait d'une œuvre de fiction. Ils peuvent participer au sein de leur classe sous la responsabilité de leur enseignant.

Le jeu est organisé en 4 étapes : le meilleur lecteur d'un groupe ou d'une classe (étape locale du début septembre à début février) participe à une seconde étape à l'échelle départementale (du 2 mars au 17 avril 2020), puis à une finale régionale sur Internet (du 24 avril au 12 mai) et, pour 14 chanceux, une grande finale nationale en juin sur la scène d'un grand théâtre parisien.

Les petits champions de la lecture est **un partenaire privilégié de la Nuit de la lecture** : les élèves pouvant offrir les lectures à voix haute travaillées lors de cet évènement.

Inscriptions dès maintenant sur le site : <https://www.lespetitschampionsdelalecture.fr/le-jeu/comment-participer/>





Nuit de la lecture

Les animations prévues dans le département pour la nuit de la lecture 2020 (**18 janvier 2020**)

seront présentées début octobre sur le site :

<https://nuitdelalecture.culture.gouv.fr/>

L'échappée lecture

Un prix de littérature jeunesse, organisé par la bibliothèque de la Nièvre, qui permet d'élire le

livre préféré des jeunes nivernais.

Les lecteurs sont invités à lire les 8 titres sélectionnés dans leur catégorie (classe d'âge) et à élire leur livre préféré (**avant le 30 novembre 2019**).

Vous pouvez vous procurer ces livres auprès des bibliothèques de la Nièvre qui participent à l'opération.

Renseignements et inscriptions dès maintenant sur le site :

http://nievre.fr/IMG/pdf/guide_pratique_2019_vd.pdf

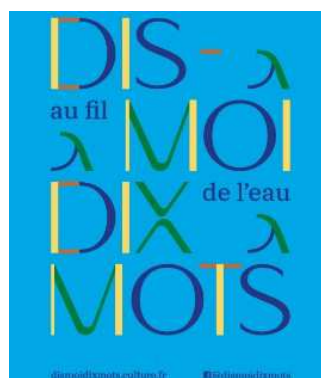
Dis-moi dix mots

Un concours scolaire de création littéraire et artistique autour de dix mots et organisé par les

ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

Cette année c'est le thème de l'eau qui est à l'honneur : engloutir, aquarelle, ruisseler, plouf... Inscriptions ouvertes dès maintenant et **jusqu'au 24 janvier 2020** (qui est aussi la date limite pour l'envoi des productions réalisées ; publication du palmarès sur Eduscol le 24 février 2020) :

<http://www.dismoidixmots.culture.fr/concours-pedagogiques/concours-des-dix-mots-scolaires>



Parutions et recommandations pédagogiques pour l'école maternelle

« **Les mots de la maternelle** » : ce guide propose d'accompagner les professeurs des écoles dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.

"**Se préparer à apprendre à lire et à écrire**" met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture-écriture qui se fera au CP.

<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>

Trois recommandations pédagogiques :

L'école maternelle, école du langage

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293

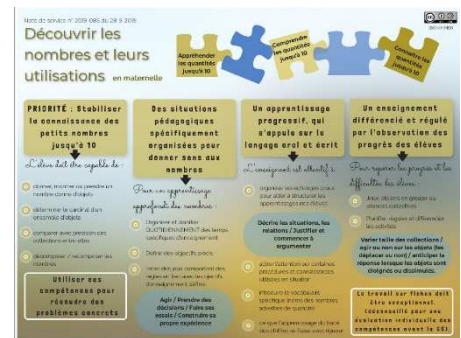
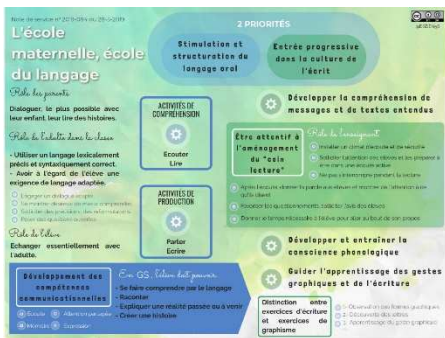
Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

Ces trois recommandations figurent sur le site « maternelle 58 ». Elles sont présentées en trois visuels récapitulatifs et interactifs. <http://maternelle58.ec.ac-dijon.fr/>



Je profite de cette note de service pour vous rappeler que vous pouvez mobiliser le document construit par le pôle maternelle intitulé « **Se mettre à l'abri en maternelle** ». Il permet de travailler trois conduites à travailler dans le cadre du PPMS : s'échapper, se cacher, se barricader.

<http://maternelle58.ec.ac-dijon.fr/2016/04/27/se-mettre-a-labri-en-maternelle/>



Signé
Marie-Pierre CHAUMEREUIL